

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00509

DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC SISE IMPASSE DES PERDRIX SUR LA COMMUNE DE SORBIERS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-02019005090

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC SISE IMPASSE DES PERDRIX SUR LA COMMUNE DE SORBIERS

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie », en lieu et place des communes membres.

La commune de Sorbiers a été sollicitée par les consorts Chomat qui souhaitent acquérir une emprise non cadastrée, d'une superficie de 30m² environ, située Impasse des Perdrix sur ladite commune. L'emprise précitée appartenant au domaine public métropolitain est adjacente à la parcelle cadastrée section BE n°159, propriété des demandeurs.

Cette emprise n'a aujourd'hui aucun usage ni intérêt pour le bon fonctionnement de la circulation publique sur ce secteur. Elle n'a donc pas vocation à être maintenue dans le domaine public métropolitain.

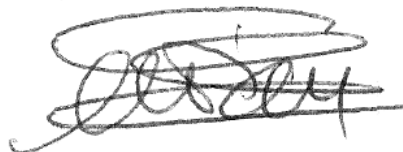
La cession de cette emprise ne pourra intervenir qu'après désaffectation par la Métropole et déclassement du domaine public par la commune. L'emprise redeviendra propriété privée de la commune de Sorbiers qui sera alors en mesure de réaliser la vente.

A ce titre, Saint-Etienne Métropole souhaite constater la désaffectation de l'emprise suscitée, conditionnant sa sortie du domaine public métropolitain.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, constate la désaffectation de l'emprise d'une surface approximative de 30m², sise impasse des Perdrix sur la commune de Sorbiers.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU